

# 1.7 ANALYSE - LES VALEURS PAYSAGÈRES URBAINES

## VALEURS PAYSAGÈRES PATRIMONIALES :

Elles définissent un paysage naturel ou construit d'une grande qualité, correspondant à un site exceptionnel qui par sa nature ou son histoire contribue à l'identité de la région.

**Monuments historiques majeurs :** monuments «vitrine» fortement touristiques qui attirent un grand nombre de touristes chaque année (Palais des Papes, pont d'Avignon, Fort Saint-André...)

**Monuments historiques:** inscrits ou classés, ils participent à la renommée du secteur. Principalement concentrés dans les centres anciens, certains s'établissent à l'écart au bord du Rhône (Tour Philippe le Bel, château des Issarts...)

### Centre historique d'Avignon

Avec plus de 160 monuments historiques, le centre d'Avignon possède un patrimoine exceptionnel très visité tout au long de l'année. A ce titre, il est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

## VALEURS PAYSAGÈRES PITTORESQUES :

### Centres anciens

L'urbanisation des centres historiques d'Avignon, Villeneuve lez Avignon et des Angles propose un dédale de ruelles étroites parsemé de monuments et d'éléments du patrimoine. L'omniprésence de la pierre au travers de multiples détails architecturaux génère des ensembles urbains authentiques et de grande qualité témoins du mode de vie des siècles passés.

## VALEURS PAYSAGÈRES TOURISTIQUES :

**Campings, aires de loisirs, équipements sportifs, ports...** Ils accueillent les nombreux visiteurs du secteur et sont le support d'activités sportives, de plein air ou de découverte des spécificités locales.

## VALEURS DE PANORAMAS :

Elles caractérisent un point de vu dominant qui permet d'embrasser une vaste étendue de territoire et d'en appréhender les spécificités.

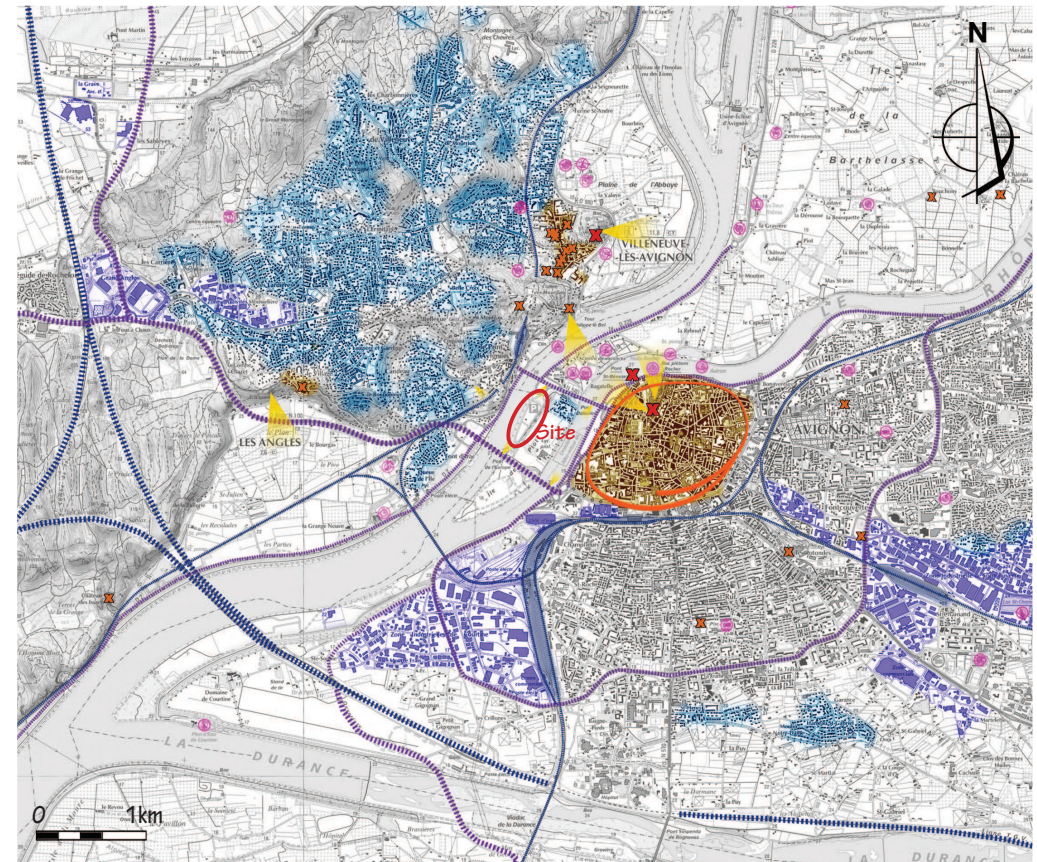
Table d'orientation des Angles ouvrant sur la confluence Rhône/Durance et la plaine agricole  
 Sommet de la tour Philippe le Bel offrant des vues sur le Rhône, Avignon, Villeneuve lez Avignon...  
 Fort Saint André d'où les panoramas s'étendent vers le Rhône et l'île de la Barthelasse  
 Palais des papes, depuis la terrasse des grands dignitaires avec des vues sur la ville, le Rhône, et les coteaux

## VALEURS DÉPRÉCIANTES ET DE DÉSÉQUILIBRE :

**Infrastructure routière marquante** Par les coupures visuelles et physiques qu'elles induisent les voies de communication impactent négativement le paysage, en particulier lorsqu'elles s'accompagnent d'ouvrages, de talus où qu'elles bordent le fleuve. Un bémol est à apporter au viaduc TGV, qui, bien que fortement visible, offre par ses lignes épurées une architecture moderne et surprenante. Il en va de même pour l'ancien pont ferrovière à la structure d'acier originale.

**Zones d'activités et industrielles :** par leur volumétrie imposante, leur architecture rigide et leur matériaux anachroniques, ces zones sont perçues comme détériorant le paysage agricole ou urbain dans lequel elles s'imposent.

**Les extensions urbaines :** fortement consommatrice d'espace, cette urbanisation décousue sans lien avec les villages d'origine tend à faire perdre harmonie et cohérence au territoire agricole et naturelle qu'elle grignote peu à peu.



### Critères favorables pour le projet

- Site du projet non visible depuis les centres historiques
- Imperceptible depuis les monuments et les principaux cônes visuels (hormis le haut de la Tour Philippe le Bel)
- A l'écart des zones urbaines et des sites touristiques
- Dans un secteur marqué par les infrastructures et la modernité



Centre historique d'Avignon



Tour Philippe le Bel



Centre ancien des Angles



Urbanisation résidentielle grignotant les coteaux boisés



Succession de ponts sur le Rhône



Zones industrielles

Echelle : 1/50 000ème  
 Fond IGN : géoportail.fr

# I.8 ANALYSE - LES ENJEUX PAYSAGERS DU SITE



Renforcer la ripisylve des berges pour limiter les vues Ouest et donner un caractère plus naturel au fleuve



Améliorer / multiplier les liaisons piétonnes vers le Rhône et la piste cyclable

Réutiliser / conserver les matériaux existants : enrobé, bicouche, gabions, barrières bois...



Entretien et / ou végétaliser les noues, bassins et fossés.

Renforcer les corridors écologiques par une trame verte marquante.



Redonner une image moderne et positive de ce secteur semblant partiellement délaissé et présentant des aspects de friche urbaine. Proposer des structures végétales marquantes pour animer le parking.

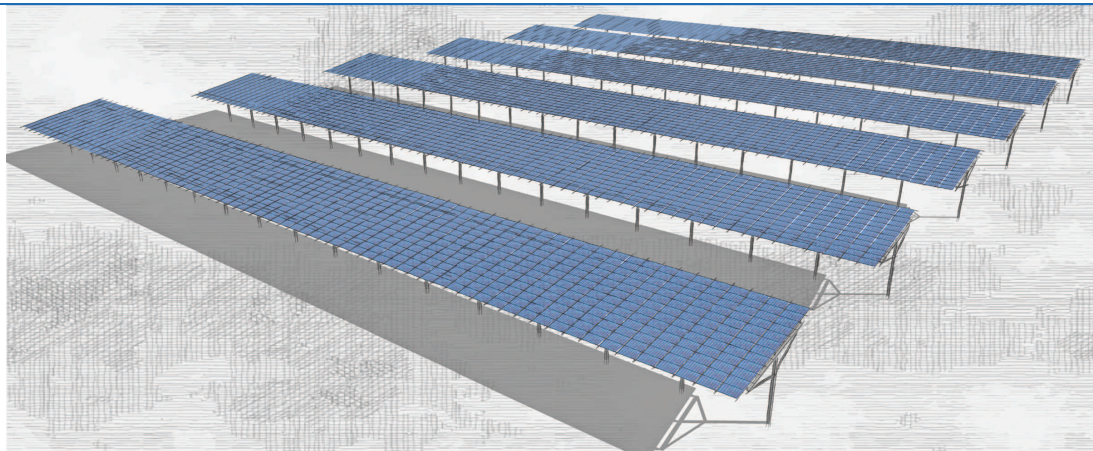


Valoriser les entrées du parking et la zone d'accueil par des plantations pour une meilleure image du site

Echelle : 1/4 000ème  
Fond IGN : géoportail.fr

## ➤ PARTIE 2 : UN PROJET INNOVANT S'INSPIRANT DU RHÔNE ET DE L'AGRICULTURE LOCALE

---





## II.1 PROJET - D'UN ESPACE DÉLAISSÉ À UN PROJET NOVATEUR ET PAYSAGER

### II.1.2 PLAN DU PROJET



Echelle : 1/2 500ème  
Fond aérienne : géoportail.fr

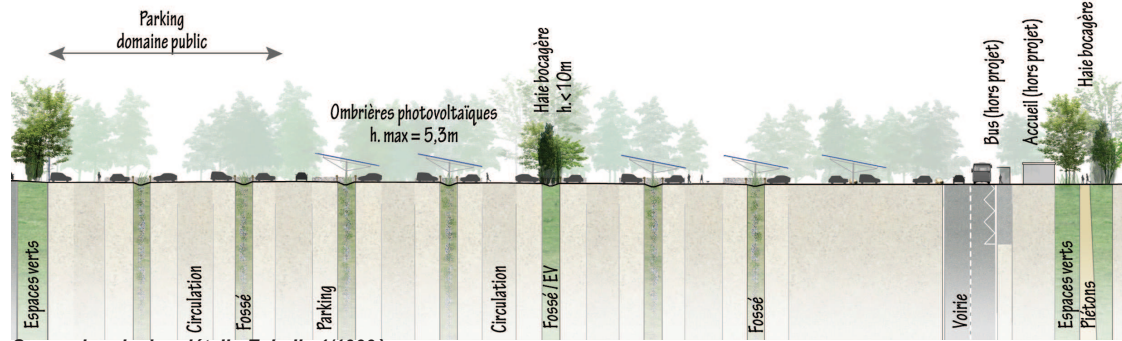
## II.2 PROJET - INSPIRÉ DE LA GÉOMÉTRIE DES PARCELLES AGRICOLES

L'île de la Barthelasse, zone agricole, de chasse et de loisirs est marquée par un paysage géométrique de bocages serré. Les haies brise-vent forment un quadrillage dense abritant les cultures de vergers, céréales, maraîchage...

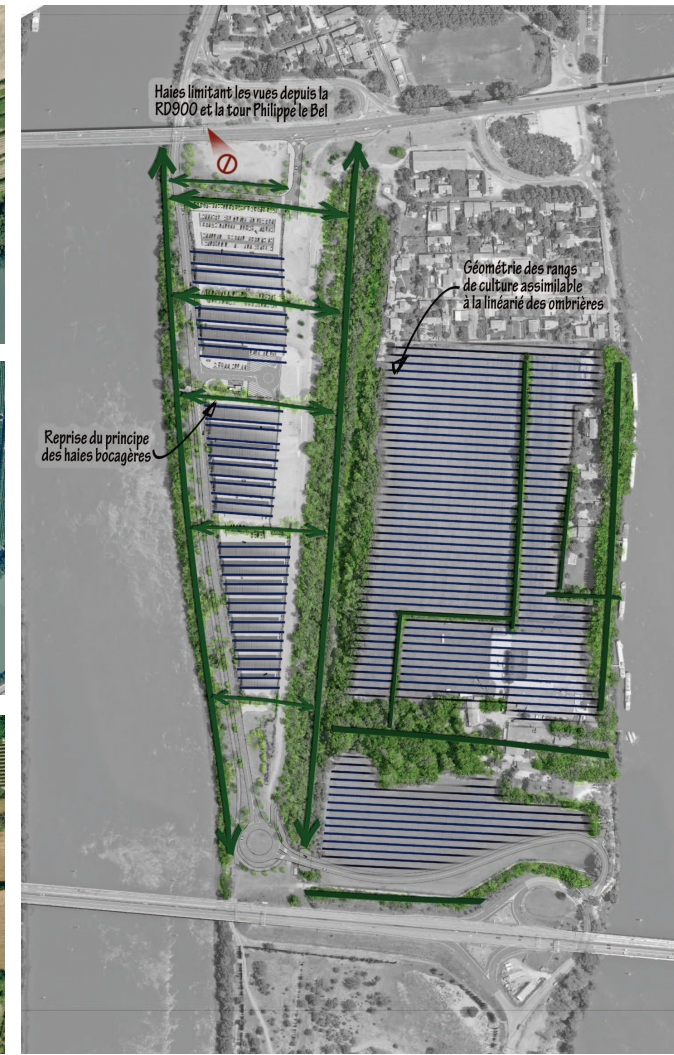
Ces composantes sont reprises dans le projet avec des linéaires de haies qui s'intercaleront entre les ombrières. Afin de limiter les ombres portées, leur hauteur sera variable en fonction de leur implantation : au Sud des ombrières, elles ne devront pas dépasser 8-10m, au Nord ou à l'écart, elles pourront s'élever à 15-20m.

Perpendiculaires au Rhône, ces haies reprendront la logique, l'échelle et les essences des structures paysagères agricoles. Ainsi, elles limiteront fortement les vues Nord et Sud, depuis les ponts et la tour Philippe le Bel. Elles permettront également d'animer le parking tout en complétant l'ombrage.

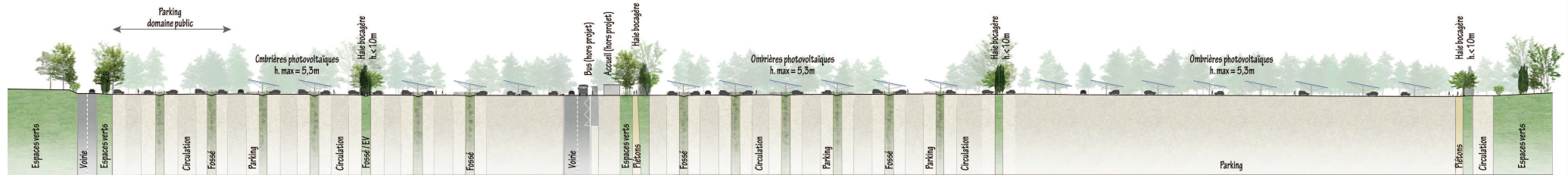
Enfin, en vue lointaine, les linéaires des ombrières auront tendance à se mêler pour créer une surface légèrement hachurée et régulière, rappelant les cultures et en particulier les vergers bordant le Rhône.



Coupe de principe détail : Echelle 1/1000ème



Mosaïques de cultures sur l'île de la Barthelasse alternant vergers, prairies, céréales, maraîchage et quelques vignes entrecoupées au sein d'un réseau de haies bocagères.



COUPE DE PRINCIPE NORD SUD - Echelle : 1/1500ème

## II.3 PROJET - TOURNÉ VERS LE RHÔNE

Jusqu'au XIXe siècle, le Rhône et la Durance restent des fleuves instables et menaçants. A partir des années 1950, un programme de grands aménagements hydrauliques est mise en place sur le Rhône (prévention des crues, navigation, irrigation et production d'énergie). Ainsi, aujourd'hui, le fleuve offre un paysage moderne et architecturé dans lequel un projet d'énergie renouvelable s'inscrit parfaitement.

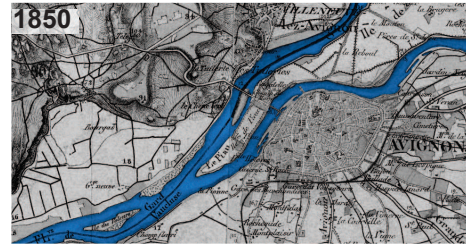
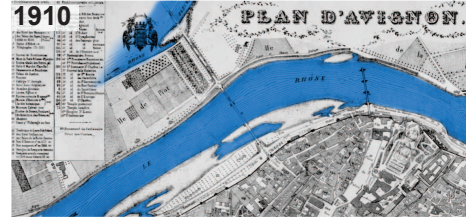
Depuis les points de vue lointains, les surfaces d'ombrières, par leur teinte et leurs reflets, seront facilement assimilable aux eaux du fleuve. Elles pourront évoquer un bras du Rhône, qui, avant son aménagement, n'a cessé de divaguer et se diviser au droit d'Avignon.

Le projet prévoit également une densification de la ripisylve sur les berges redonnant un caractère plus naturel au cours d'eau tout en limitant les vues Ouest. Cependant, cette végétation devra maintenir des percées visuelles basses vers le fleuve depuis la piste cyclable. Les noues, fossés et bassins seront aussi valorisés par une végétation indigène ou spontanée. Avec les haies bocagères, cet ensemble de structures végétales vont permettre de renforcer le corridor écologique du Rhône et de l'île Piot.

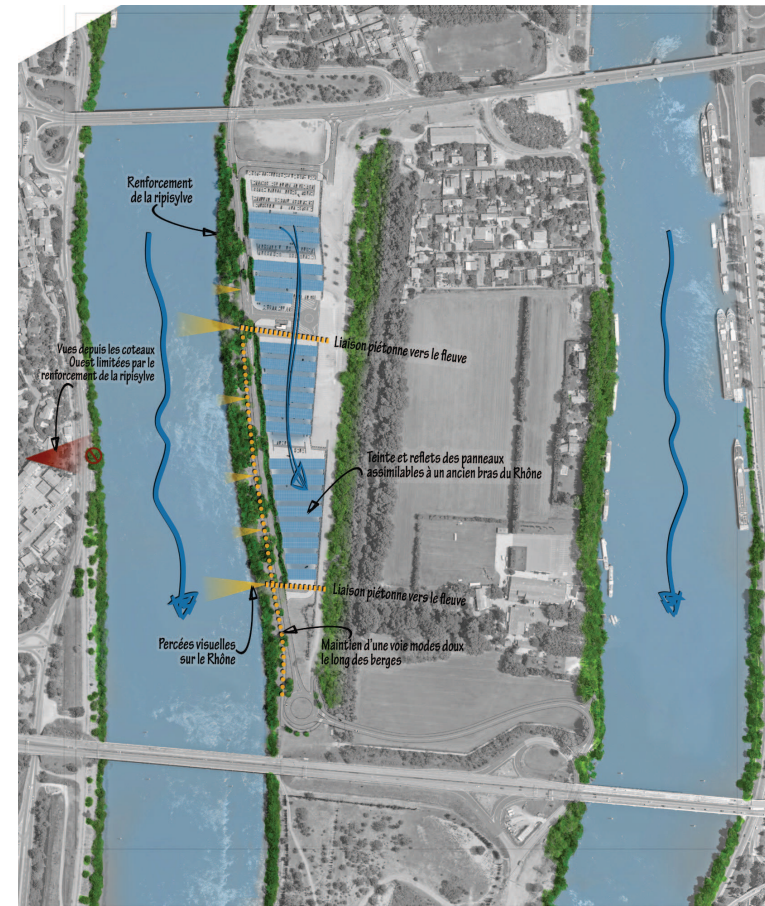
Enfin, les cheminements piétons rejoignant le Rhône seront renforcés et pourront s'accompagner de petits belvédères permettant ainsi aux touristes comme aux habitants de se réapproprier le fleuve.



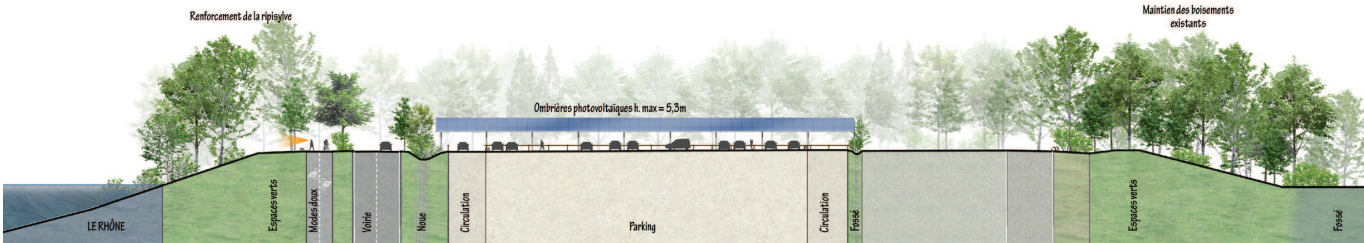
La rectitude de ses berges, la faiblesse de sa ripisylve et ses infrastructures marquantes tendent à rattacher le Rhône à un paysage de modernité plutôt que naturel.



Comme le montre ces cartes historiques, le Rhône, avant qu'il ne soit maîtrisé, divaguait devant Avignon créant de multiples bras. Ainsi, l'île Piot se composait de plusieurs îlots et la zone du projet était en eau.



Exemple d'une centrale photovoltaïque réalisée par la CNR à Ozon / Arras sur Rhône en bordure du Rhône. Ici la rectitude des panneaux rappelle la géométrie des vergers et leur teinte est assimilable au fleuve.



COUPE DE PRINCIPE EST-OUEST - Echelle : 1/850ème

## II.4 PROJET - LE CHOIX D'ESSENCES ET DE MATÉRIAUX LOCAUX

### II.4.1 LES HAIES BRISE-VENT

Entre les ombrières, les plantations reprendront le langage des haies brises vent de la basse Vallée du Rhône avec principalement des Cyprès de Provence et de Leylandii. Pour apporter plus d'ombrage, ils pourront s'accompagner d'Erables de Montpellier, Mûriers, Chênes verts et Lilas sur tige. Les peupliers, même s'ils sont communs dans les bocages environnants, ne sont pas souhaitables car trop grands pour l'échelle du projet.

Certains de ces arbres risquent de se dégarnir de la base. Ainsi une plantation complémentaire d'arbustes ou arbres d'ornement en cépée étoffera les linéaires, offrira un refuge utile à la biodiversité et agrémentera la haie en toute saison : *Cercis siliquastrum* (arbre de Judée), *Eleagnus angustifolia* (olivier de Bohême), *Ligustrum vulgare* (troène commun), *Olea europea* (olivier), *Tamarix tetrandra*, *Prunus mahaleb* (cerisier de Sainte-Lucie), *Pistacia lentiscus* (pistachier)... Enfin, quelques arbres à grand développement : *Ostrya carpinifolia* (charme houblon), *Pinus* (pin), *Celtis australis* (Micocoulier de Provence), *Fraxinus ornus* (frêne à fleur)... amèneront de la hauteur sur les zones ne portant pas ombrage aux panneaux.



### II.4.2 NOUES, FOSSÉS ET BERGES

Sur les berges du Rhône, le projet favorisera la reprise d'une végétation indigène en laissant la dynamique naturelle se recréer. En accompagnement, quelques essences indigènes pourront être réintroduites sous forme de baliveaux : *Populus alba* (peuplier blanc), *Salix caprea* (saule marsault), *Salix alba* (saule blanc), *Alnus cordata* (aulne de Corse), *Fraxinus oxyphylla* (frêne à feuilles étroites), *Ficus carica* (figuier commun)...

Dans les fossés, au pied des panneaux, il est préférable de laisser la végétation locale s'installer naturellement. Cependant, si besoin, des plantations indigènes et supportant l'ombre pourront être réalisées sur les extrémités : *Vinca major* (pervenche), *Buxus* (buis), *Centranthus ruber* et *alba* (centranthe), *Plumbago capensis* (dentelaire du cap), *Daphné odora* (bois-joli).. Les talus des noues principales et des bassins seront ponctués d'arbres et d'essences arbustives ou vivaces: *Cistus monspeliensis*, *Cistus albus* (ciste), *Viburnum tinus* (laurier thym), *Cytisus scoparius* (genêt)... Sur le fond, des essences adaptées à l'humidité pourront prospérer : *Lythrum salicaria*, *Agapanthe*, *Iris*...

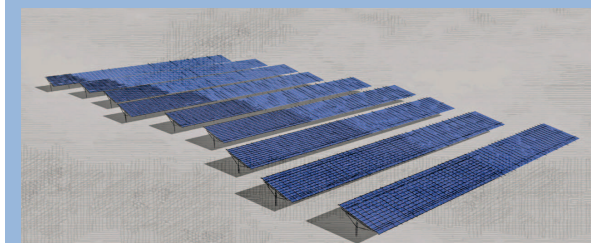


### II.4.3 MATÉRIAUX

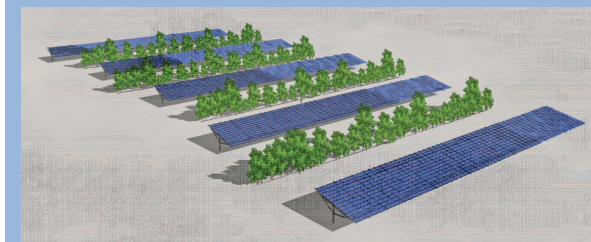
En dehors des panneaux photovoltaïques, le projet n'indira pas d'ajout de matériaux. Les routes et la piste cyclable seront maintenues en enrobé, les places de parking en bicouche, les gabions seront conservés de même que les barrières en rondins bois. Les chemins seront en désactivé ou en stabilisé pour se rapprocher au maximum de ceux existants.



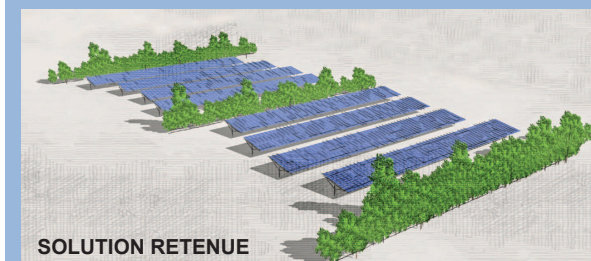
### GÉOMÉTRIE DES HAIES BOCAGÈRES



**Panneaux seuls** : création d'une surface uniforme risquant d'être trop présente dans le grand paysage. Monotonie pour les utilisateurs du parking.



**Alternance panneaux et bandes végétales** : cette configuration fait trop ressortir les lignes de panneaux et accentue leur rigidité. Les haies, trop serrées, ne correspondent pas à l'échelle des parcelles agricoles de l'île de la Barthelasse.



**SURFACES DE PANNEAUX ENTRECROUPEES DE HAIES BOCAGÈRES** : équilibre entre les zones de panneaux assimilables aux cultures ou aux vergers et les haies bocagères larges qui rappellent les bocages environnants. En vue lointaine, les rangs d'ombrières vont se confondre et prendre une teinte assimilable au Rhône.